

L'agence en ligne vous permet aussi de :

- **relever** l'index de votre compteur,
- d'opter pour la **facture électronique**,
- consulter et **payer** vos factures,
- signaler un **emménagement** ou un **déménagement**....

Agence en ligne

Accéder aux services :

JE M'INSCRIS

JE PÂTE MA FACTURE

J'EMMÉNAGE

JE RELEVÉ MON COMPTEUR

J'accède à mon agence en ligne :

adresse e-mail

mot de passe

se souvenir de moi

Je me connecte

Mot de passe oublié ?

Je ne dispose pas d'agence en ligne ? je m'inscris !

Je souhaite opter pour la facture électronique !

- je me simplifie le classement
- je fais un geste pour la planète

Vous avez une question sur l'utilisation du site ?

Contacter nous en utilisant le formulaire

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS CONTACTEZ LE SERVICE DE LA RELATION AUX USAGERS

- par email
relation.usager@sddea.fr



- par téléphone
03 25 83 27 10
du lundi au jeudi : 08h-17h30
le vendredi : 08h-17h00

- par courrier
Régie du SDDEA
Relation aux Usagers
Cité Administrative des Vassaulles
CS 23076
10012 Troyes Cedex

- sur place
Cité Administrative des Vassaulles
22 rue Grégoire Pierre Herluison
10000 Troyes
Fermé entre 12h et 14h
du lundi au jeudi de 08h-17h30
vendredi : 08h-17h



©Crédits photos : PixaBay, SDDEA. Réalisation service communication du SDDEA.
Impression sur du papier recyclé FSC. Imprimé par La Renaissance.
Ne pas jeter sur la voie publique.



Créez votre compte sur l'Agence en ligne !

www.sddea.fr

Onglet en haut à droite «Espace usagers»

PENSEZ À LA MENSUALISATION !

FACTURES EAU POTABLE & ASSAINISSEMENT COLLECTIF



RÉGIE DU
SDDEA



Jusqu'au 31 décembre
de l'année en cours,

souscrivez un contrat de mensualisation Eau Potable et/ou Assainissement Collectif

pour l'année suivante

via l'Agence en ligne
ouverte 24h/24, 7j/7 sur
www.sddea.fr « Espace Usagers »

LES AVANTAGES DE LA MENSUALISATION



MAÎTRISE DE VOTRE BUDGET

Connaître à l'avance la date et le montant prélevé sur votre compte bancaire vous permet de maîtriser votre budget en toute sérénité.



FACILITÉ

Vos mensualités sont automatiquement prélevées sur votre compte bancaire, vous n'avez plus rien à faire pour régler votre facture.



LISSEZ VOS DÉPENSES

Échelonnez vos paiements sur 9 mois (de février à septembre).

Le décompte vous est envoyé en décembre.

COMMENT SOUSCRIRE ?

Souscrivez directement sur internet
via notre Agence en ligne

Accessible **24h/24**, 7j/7 notre Agence en ligne est à votre disposition. Pour cela vous pouvez vous rendre sur :

www.sddea.fr

cliquer sur l'onglet en haut à droite

«Espace Usagers»

Si vous ne disposez pas encore d'un compte, **pensez à vous munir de votre facture lors de la création.**

UN SERVICE GRATUIT POUR TOUS NOS ABONNÉS

La mensualisation est accessible,
sur simple demande,
à l'ensemble des abonnés de la Régie du SDDEA.